

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#) [Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Charles Armengaud, 14 avril 1865](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Charles Armengaud, 14 avril 1865

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)  
Date de rédaction[14 avril 1865](#)  
Lieu de rédactionGuise (Aisne)  
Destinataire[Armengaud, Charles \(1813-1893\)](#)  
Lieu de destination23, boulevard de Strasbourg, Paris

### Description

RésuméGodin explique à Armengaud que les personnes chargées de prendre une patente en Angleterre correspondant à son brevet sur le procédé d'émaillage à sec lui ont fait observer que la description de ce brevet comprenait une cause de nullité. Il lui demande de rectifier la description.

### Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)  
Collation2 p. (442r, 443v)  
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Paris le 10 Mars 1763

Monsieur le Comte de Saxe

Permettez-moi de vous adresser  
 mes excuses en partie que je pourrais bien  
 vous en donner si je n'étais pas  
 si occupé de vous faire honneur pour moi  
 par un grand obstacle  
 qui me l'a empêché pour les personnes  
 qui passent tout à cette affaire  
 et me fait remarquer que la commission  
 contient une cause réelle et véritable  
 prouvant être faite et véritable  
 fait qu'elle exprime une chose impossible  
 à exécuter.

Il est dit par le contrat d'un contrat  
 en bois de la femme qui est en la femme  
 tout introduit. Il est dit par  
 le contrat d'un contrat de la femme en bois  
 et on peut introduire en bois à bois d'un  
 contrat. et cela suffit pour que je ne puisse  
 rien faire de ma part en obligeant  
 si elle n'est ratifiée. et évidemment que  
 cela me oblige si possible il veut que  
 vous seul puissiez faire signer cette ratification  
 par vous ou votre femme. Vous pouvez et  
 faire un prescript de mariage pour cela  
 afin de signer de prescrire cause à vous  
 intenté par le fait d'un contrat.

Monsieur le Ministre  
 J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
 les états de la situation de la caisse  
 de la Compagnie au 31 Mars 1784  
 et de vous prier de vouloir bien  
 en faire l'usage qui vous paraîtra  
 le plus convenable.  
 Je suis, Monsieur le Ministre,  
 avec toute la reconnaissance possible,  
 votre très humble et très fidèle  
 serviteur,  
 Le Directeur de la Compagnie,  
 M. de la Roche-Aymon.